

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026157

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/09/2026

Objet : AP CP REORGANISATION SPATIALE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 15/09/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=157 AP CP R_organisation spatiale direction d_partementale.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-157.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260914-2026157-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/09/2026

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Présents :	10
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	9

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du quatorze septembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 7 septembre 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, POUMIROL Emilienne, LLORCA Jean-Louis, DEGERS Laurence, LAFFONT Didier, BAYLAC Sandrine, LAURENTIES-BARRERE Céline, CAZALOT Christian, PEIRO-FOURNIER Marielle, SERVAT Jacques

Étaient représentés :

Étaient excusés : CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, LECLERC Marie-Claude, DEUILHÉ Serge, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, DUNAL Jonnhy, CORTIJO Denise, MALRIC Line, BAGNERIS Bernard, VEZAT-BARONIA Maryse, SUAUD Thierry, MASELLA Lauriane, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BOUTELOUP Jérôme, BARRIÈRE Karine, ESCOBEDO André, LAMANT Sophie, BOYER Maxime, HOAREAU Cathy, MERMILLIOT Christine

OBJET : AP/CP RÉORGANISATION SPATIALE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1424-29 et L.1424-30 ;

Considérant que :

- L'opération de réorganisation spatiale de la direction départementale a été présentée et approuvée lors du conseil d'administration du **13 mars 2023** pour un montant de 3 953 000 € TTC.

Nota : des dépenses pour environ 60 000 € ont été faites en 2021 pour le cabinet conseil (47 800 €) et autres prestations diverses et ne sont donc pas rattachées à l'opération.

- Elle a été modifiée :
 - o Lors du conseil d'administration du **25 mars 2024** et portée à 6 150 000 € TTC (+ 2 197 000 €) pour tenir compte de l'intégration de prestations supplémentaires

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **15 SEP. 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

sec 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • **www.sdis31.fr**

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

liées au traitement thermique du bâtiment et à l'aménagement de locaux à Blagnac et Aussonne destinés à accueillir les agents le temps des travaux.

- Lors du conseil d'administration du **7 avril 2025** et portée à 6 275 000 € TTC (+ 175 000 €) pour tenir compte du remplacement d'une installation de chauffage/climatisation hors zone travaux et des installations audiovisuelles des salles de réunions.
- Lors du conseil d'administration du **9 mars 2026** et portée à 6 480 000 € TTC (+205 000 €) pour tenir compte de la signalétique, des travaux supplémentaires et des compléments en mobiliers et équipements.

Afin de prendre en compte :

- L'augmentation des révisions de prix des travaux (y/c avenants) : + 33 000 €
- Les travaux supplémentaires : + 22 000 € :
 - Modification de revêtements de sol ;
 - Reprise d'équipements en sortie de toiture ;
 - Remplacement d'éclairages extérieurs ;
 - Ajout d'une cloison vitrée ;
 - Réparation d'une porte extérieure.

Il convient de procéder à une nouvelle modification de l'autorisation de programme, portant son montant à **6 535 000 € TTC** (+55 000€ en travaux).

Le projet estimé à 6 535 000 € TTC peut être décomposé comme suit :

- Études : 505 000 €
- Travaux : 4 880 000 €
- Mobiliers : 710 000 €
- Équipements : 120 000 €
- Prestations GSI : 320 000 €

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

ENTENDU le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, ,

APPROUVENT la modification de l'autorisation de programme et l'actualisation de la répartition des crédits de paiement.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



15 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • **www.sdis31.fr**

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex